

Rapport de la Régie

Suivi 2015 des évaluations des programmes du PGEÉ de Gaz Métro

29 juin 2015

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE ET MANDAT	3
2.	PROCESSUS D'EXAMEN	3
3.	PROGRAMME THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE PROGRAMMABLE (PE103) DU PGEÉ DE GAZ MÉTRO	4
4.	PROGRAMME PE202- CHAUDIÈRES À EFFICACITÉ INTERMÉDIAIRE MARCHÉ CII	6
5.	PROGRAMME PE210 – CHAUDIÈRES À CONDENSATION MARCHÉ CII.....	8
6.	ANALYSE DU MARCHÉ DES CHAUDIÈRES VISÉES PAR LES PROGRAMMES PE202 ET PE210DANS LE MARCHÉ CII	9
7.	CALCULS DES EFFETS DE BÉNÉVOLAT DES PROGRAMMES DU PGEÉ DE GAZ MÉTRO (PE103, PE111, PE113, PE123, PE124, PE202, PE210, PE212, PE215, PE224, PE207, PE208, PE226 ET PE233)	11
8.	PROGRAMME HOTTE À DÉBIT VARIABLE MARCHÉ CII (PE224).....	14
9.	CONCLUSION.....	15

1. CONTEXTE ET MANDAT

[1] Lorsqu'elle approuve le financement des programmes et des interventions en efficacité énergétique, la Régie de l'énergie (la Régie) doit s'assurer de l'atteinte des objectifs. L'évaluation des programmes d'efficacité énergétique est un outil fondamental de validation de ces résultats¹. Pour la Régie, il est « *essentiel de pouvoir évaluer les économies réalisées chez les clients existants* »².

[2] Dans la décision D-2009-156, la Régie demande à Gaz Métro de déposer les rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ, suivant le calendrier d'évaluation approuvé, au même moment que son rapport annuel. La Régie indique qu'elle traitera l'ensemble de ces rapports d'évaluation par voie administrative et que son rapport sera rendu public. Cette décision favorise l'allègement réglementaire et assure la cohérence de traitement entre les distributeurs et au sein même des différents programmes de Gaz Métro³.

2. PROCESSUS D'EXAMEN

[3] Conformément à la décision D-2009-156, Gaz Métro dépose les documents suivants :

Le 17 décembre 2014 :

- [Évaluation du programme Thermostat électronique programmable \(PE103\) du PGEÉ de Gaz Métro;](#)
- [Évaluation du programme Chaudières à efficacité intermédiaire marché CII \(PE202\) du PGEÉ de Gaz Métro;](#)
- [Évaluation des programmes Chaudières à condensation marché CII \(PE210\) du PGEÉ de Gaz Métro;](#)
- [Calculs des effets de bénévolat des programmes du PGEÉ de Gaz Métro \(PE103, PE111, PE113, PE123, PE124, PE202, PE210, PE212, PE215, PE224, PE207, PE208, PE226 et PE233\).](#)

¹ Décisions D-2003-180, page 53; D-2004-196, page 43; D-2005-171, page 21; D-2006-111, page 8; D-2006-140, pages 38 et 41.

² Décision D-2001-232, pages 20 et 21.

³ Dossier R-3690-2009, page 18.

Le 30 mars 2015 :

- [Évaluation du programme Hotte à débit variable marché CII \(PE224\) du PGEÉ de Gaz Métro;](#)

[4] Le 17 avril 2015, une séance de travail avec le personnel technique de la Régie et de Gaz Métro est tenue pour clarifier certains aspects des rapports.

[5] Le 14 mai 2015, Gaz Métro dépose des réponses aux engagements pris en séance de travail⁴.

[6] Les cinq rapports d'évaluation, publiés sur le site internet de la Régie, ainsi que les réponses aux engagements font l'objet du présent examen.

3. PROGRAMME THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE PROGRAMMABLE (PE103) DU PGEÉ DE GAZ MÉTRO

[7] Ce programme vise à favoriser l'installation, dans le secteur résidentiel, de thermostats programmables en offrant une aide financière de 30 \$ pour l'installation de tels appareils.

[8] L'évaluation du programme a été réalisée par la firme d'experts SOM. Le mandat confié à l'évaluateur par Gaz Métro comporte une évaluation de processus, de marché et d'impact énergétique. Elle inclut des analyses du contexte d'acquisition des thermostats par les clients et de la performance du programme.

[9] L'évaluation, réalisée en 2014, couvre une période de trois ans, soient les années financières 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013. Elle constitue la quatrième évaluation du programme depuis son lancement en 2001.

[10] En plus du résultat de l'évaluation des paramètres du programme, l'évaluateur présente des propositions pour mieux cibler les segments de clientèle qui n'ont pas encore profité du programme et des recommandations permettant d'améliorer le taux de réalisation du programme par rapport au potentiel commercial maximum réalisable.

⁴ Dossier SÉÉÉ-GM (2015) - Réponses de Gaz Métro aux engagements pris lors de la séance de travail du 17 avril 2015 avec la Régie de l'énergie, 14 mai 2015.

[11] L'évaluateur présente les paramètres de programme révisés suite à l'évaluation :

Paramètres du suivi interne et résultats de l'évaluation

	Suivi interne 2014-2015	Évaluation
Économies unitaires brutes après effritement	51 m ³	46 m ³
Coût incrémental	100 \$	47 \$
Taux d'opportunité	17 %	17 %
Bénévolat	37 688 m ³	3 734 m ³
Durée de vie de la mesure	20 ans	16 ans

[12] Le TCTR du programme passe de 430 596 \$ à 327 115 \$ avec les nouveaux paramètres de programme. Malgré cette réduction en termes absolus, le TCTR exprimé en ratio bénéfice / coût s'améliore, passant de 2,23 à 3,51. Cet effet est dû à la réduction du surcoût de la mesure que l'évaluateur retient dans le calcul du TCTR.

[13] L'évaluateur considère qu'il subsiste un potentiel d'économies d'énergie important pour ce programme. D'une part, il constate que des 89 250 clients résidentiels utilisant le gaz naturel comme source de chauffage, plus de 22 000 utilisent encore un thermostat mural non programmable. D'autre part, il considère que les constructions neuves représentent un potentiel intéressant, notamment dans le segment des copropriétés. Selon l'évaluateur, le comportement usuel des constructeurs n'est pas de faire installer des thermostats programmables et le programme parvient à en convaincre plusieurs de le faire.

[14] Par ailleurs, selon l'évaluateur, l'optimisation de la programmation chez les clients qui détiennent déjà un thermostat programmable (au-delà de 63 000 clients) constitue également un potentiel appréciable d'économies d'énergie.

[15] L'évaluateur formule plusieurs recommandations :

1. *Examiner la possibilité de réduire le montant d'aide financière.*
2. *Prévoir dans la base de données une manière plus directe d'identifier la variable « habitation neuve » vs « habitation existante ».*
3. *Revoir la stratégie de communication pour inciter les clients à mieux utiliser leur thermostat programmable.*
4. *Fournir des outils concrets aux nouveaux participants afin de les aider dans la programmation.*

5. *Effectuer un rappel auprès des PCGM concernant les bénéfices de la programmation.*
6. *Continuer de suivre l'évolution des thermostats intelligents et les développements liés à la nouvelle spécification de l'EPA⁵.*

[16] La Régie demande que les paramètres de programme révisés lors de l'évaluation soient intégrés dans le PGEÉ qui sera déposé dans le prochain dossier tarifaire. La Régie s'attend également à ce que le Distributeur décrive les actions qu'il entend prendre relativement aux recommandations de l'évaluateur.

[17] Par ailleurs, la Régie constate que ce programme a été l'objet de quatre évaluations depuis 2001, ce qui représente une évaluation par trois années de fonctionnement. Compte tenu du niveau de maturité atteint par le programme, elle considère que la stratégie d'évaluation devrait être revue pour les prochaines années de façon à limiter les coûts d'évaluation.

4. PROGRAMME PE202- CHAUDIÈRES À EFFICACITÉ INTERMÉDIAIRE MARCHÉ CII

[18] Ce programme vise à favoriser l'installation, dans les marchés commercial, institutionnel et industriel (CII), de chaudières efficaces affichant un rendement énergétique de 85 % et plus. Le programme offre une aide financière basée sur le coût incrémental de la chaudière installée par rapport à une chaudière standard équivalente, ainsi que sur la capacité de la chaudière installée, son efficacité et le matériau de l'échangeur.

[19] L'évaluation du programme, réalisée par la firme d'experts Econoler, portait sur la période du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2013. Econoler avait pour mandat d'examiner les effets du programme sur le marché actuel des chaudières efficaces, l'évolution de ce marché et le potentiel d'économie d'énergie lié à ce type d'équipements. Le mandat portait également sur le mode de fonctionnement du programme et son impact énergétique.

[20] L'évaluateur présente les paramètres de programme révisés suite à l'évaluation :

⁵ [Rapport d'évaluation Thermostat électronique programmable 2010-2013, décembre 2014, p.6.](#)

Programme PE202	Avant évaluation (cause tarifaire 2014-2015)	Après évaluation (toutes catégories)	Après évaluation (sans EC <300 kBtu/h)
Paramètres du programme			
Nombre d'heures de fonctionnement (h/an)	2 193	1 896	1 896
Gain unitaire - appareils EC <300 kBtu/h (m ³ /Btu/h)	0,0033*	0,00196	-
Gain unitaire - appareils EC ≥300 kBtu/h (m ³ /Btu/h)		0,00338	0,00338
Gain unitaire - appareils vapeur ≥300 kBtu/h (m ³ /Btu/h)		0,00480	0,00480
Économies unitaires brutes (m ³)**	6 608	11 147	11 242
Coût incrémental (\$)**	19 435	9 753	9 837
Coûts évités (\$/m ³)	0,312	0,312	0,312
Opportuniste (%)	22	19	19
Entraînement (%)	5	0	0
Bénévolat (m ³)	37 825	0	0
Durée de vie (ans)	18	20	20

[21] En plus de la révision des paramètres de programme, l'évaluateur formule quatre recommandations :

- Dissocier les chaudières à eau chaude des chaudières à vapeur dans les paramètres du programme, afin notamment d'utiliser une base de référence différente pour ces deux types de chaudières.
- Considérer le retrait des chaudières à eau chaude de moins de 300 kBtu/h du programme. Le coût incrémental associé à ces appareils est faible et inférieur à la subvention accordée.
- Conserver la méthode actuelle d'établissement de l'aide financière, tout en envisageant la mise à jour de certains paramètres afin de suivre l'évolution du marché.
- Ajouter le type d'efficacité des appareils comme champ obligatoire dans les fiches de spécifications techniques requises pour l'accréditation des appareils et saisir cette information dans la base de données du programme.

[22] La Régie note que la réglementation sur l'efficacité des chaudières commerciales au Canada pourrait évoluer. Comme des changements réglementaires pourraient affecter la base de référence utilisée pour établir les économies d'énergie attribuables au programme PE202, la Régie considère que Gaz Métro doit maintenir un suivi de ces changements.

[23] La Régie constate que la subvention moyenne accordée pour les chaudières à eau chaude de plus de 300 kBtu/h (4 800 \$) apparaît élevée par rapport au surcoût, associé à ces appareils, déterminé par l'évaluateur (6 200 \$). La Régie s'attend à ce que le Distributeur aborde cet enjeu dans le prochain dossier tarifaire.

5. PROGRAMME PE210 – CHAUDIÈRES À CONDENSATION MARCHÉ CII

[24] Le programme de chaudières à condensation (programme PE210) de Gaz Métro vise à inciter les participants des marchés CII à acheter des chaudières dont l'efficacité est égale ou supérieure à 90 %.

[25] Gaz Métro a mandaté la firme Econoler pour réaliser l'évaluation du programme PE210 pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2013.

[26] L'évaluation a inclus une revue de la documentation et de la base de données du programme, une analyse de facturation, un sondage téléphonique auprès des participants, des entrevues avec les principaux intervenants du marché et une recherche de données secondaires.

[27] L'évaluation a permis de constater que la participation au programme est élevée et dépasse les objectifs de 20 %. De plus, les réponses des intervenants et des participants sondés ont permis d'établir que le niveau de satisfaction à l'égard du programme était très élevé.

[28] L'évaluation a également permis une mise à jour des principaux paramètres du programme.

Paramètre évalué	Suivi interne 2014-2015		Résultats de l'évaluation	
	<300 kBtu/h	≥300 kBtu/h	<300 kBtu/h	≥300 kBtu/h
Efficacité de référence ajustée (%)	82	80	81	78
Efficacité ajustée des chaudières installées (%)	-	-	88	87
Heures de fonctionnement (h/an)	2 396		1 896	
Gain unitaire (m ³ /Btu/h)	0,00664	0,00847	0,00456	0,00609
Taux d'opportunité (%)	6		28	
Taux d'entraînement (%)	1		2	
Bénévolat (m ³ /an)	47 982		0 ²	
Durée de vie (ans)	25		20	
Coût incrémental (\$)	11 348		4 500	13 300
TCTR (\$)	14 131 051		4 685 886	
TCTR (ratio)	2,28		1,50	

[29] En plus de recommander à Gaz Métro d'utiliser, dans son suivi interne, les nouveaux paramètres issus de l'évaluation, l'évaluateur formule plusieurs recommandations :

- Envisager le retrait des appareils à contact direct du programme PE210 et les rendre plutôt admissibles au programme d'encouragement à l'implantation.
- Offrir de la formation aux installateurs et ingénieurs en lien avec l'installation des chaudières à condensation. Les résultats d'évaluation ont démontré la nécessité de mieux adresser les défis techniques liés à la température de retour d'eau lors de l'installation de chaudières à condensation. Cet aspect a un impact considérable sur le gain énergétique unitaire associé à ce type de chaudières.
- Conserver la méthode actuelle d'établissement de l'aide financière basée sur le coût incrémental de la chaudière, sa capacité, son efficacité et le matériau de l'échangeur. Toutefois, certaines mises à jour pourraient être faites afin de suivre l'évolution du marché.
- Ajouter un champ obligatoire dans les fiches de spécifications techniques requises pour l'accréditation des appareils pour enregistrer dans la base de données le type d'efficacité des appareils installés (efficacité thermique ou efficacité annuelle (AFUE)).

[30] La Régie demande au Distributeur de préciser, dans le prochain dossier tarifaire les suites qu'il entend donner aux recommandations de l'évaluateur relatives au programme PE210.

6. ANALYSE DU MARCHÉ DES CHAUDIÈRES VISÉES PAR LES PROGRAMMES PE202 ET PE210 DANS LE MARCHÉ CII

[31] Dans les rapports d'évaluation des programmes PE202 et PE210, Econoler présente des données sur le marché des chaudières au gaz naturel qui permettent à la Régie de faire certains constats.

[32] L'évaluateur indique que Gaz Métro a estimé à 13 100 le nombre de clients admissibles aux programmes de chaudières efficaces PE202 et PE210 en 2013. Ce nombre inclut les clients ayant déjà participé aux programmes PE202 et PE210 car ils peuvent choisir d'ajouter une chaudière additionnelle à leur chaufferie ou remplacer une chaudière qui a atteint la fin de sa durée de vie utile⁶. L'évaluateur indique également qu'il est fréquent qu'un même client détienne plusieurs chaudières, mais précise que le nombre total de chaudières en activité chez les clients CII n'est pas connu.

⁶ [Réponse à l'engagement 3.1.](#)

[33] L'évaluation montre que dans le cadre des programmes de chaudières efficaces, 2 390 clients ont installé 3 333 chaudières à efficacité intermédiaire et à condensation dans la période du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2013. La Régie conclut que chaque participant a installé en moyenne 1,4 chaudière.

[34] Des 3 333 chaudières installées de 2010 à 2013, 383 l'ont été dans le cadre du programme PE202 et 2 950 dans le cadre du programme PE210. Ces résultats montrent clairement que, dans le secteur CII, le marché des chaudières s'oriente sensiblement vers les appareils à plus haute efficacité.

[35] Gaz Métro précise par ailleurs que depuis leur mise en place en 2001, les programmes PE202 et PE210 ont subventionné 2 050 chaudières à efficacité intermédiaire et 8 687 chaudières à condensation⁷.

[36] L'évaluateur indique à titre informatif que, depuis 2011, la clientèle CII de Gaz Métro utilisant une chaudière pour le chauffage de l'espace ou de l'eau chaude sanitaire augmente en moyenne de 423 nouveaux clients par année.

[37] Gaz Métro précise la proportion des nouveaux clients qui participent à chacun des programmes PE202 et PE210⁸.

Nouveaux clients ayant participé au PE202 et PE210			
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
PE202			
Nouveaux clients participants	15	4	5
Proportion des nouveaux clients*	4 %	1 %	1 %
PE210			
Nouveaux clients participants	141	215	285
Proportion des nouveaux clients*	33 %	51 %	67 %
* Basé sur une moyenne annuelle estimée de 423 nouveaux clients ayant installé des chaudières			

[38] En prenant comme hypothèse que le rapport entre le nombre de chaudières installées et le nombre de participants, observé dans le programme, peut s'appliquer à l'ensemble des clients admissibles et aux nouveaux clients et considérant que les chaudières ont une espérance de vie de 20 ans, la Régie en déduit que le marché potentiel

⁷ [Réponse à l'engagement 2.1.](#)

⁸ [Réponse à l'engagement 2.2.](#)

est d'environ 1 500 appareils par an⁹. Les programmes PE202 et PE210 atteindraient donc environ 75 % du marché potentiel¹⁰.

[39] Par ailleurs la Régie note que les résultats d'un sondage réalisé en 2014 auprès de 700 clients CII de Gaz Métro n'ayant pas participé aux programmes PE202 et PE210 de Gaz Métro révèle que 7 % d'entre eux disent avoir installé une chaudière à gaz naturel au cours des trois dernières années. Parmi ceux-ci, 8 % mentionnent avoir installé une chaudière à efficacité standard, 14 % une chaudière à efficacité intermédiaire, 40 % une chaudière à condensation et 41 % ne connaissent pas l'efficacité de leur chaudière. De plus, près de la moitié des intervenants interrogés (distributeurs, installateurs, ingénieurs) ont affirmé que si l'aide financière pour les chaudières à efficacité intermédiaire était retirée, une partie de leurs clients continueraient d'acheter des chaudières à efficacité intermédiaire, alors que d'autres clients achèteraient plutôt des chaudières à efficacité standard. Le reste des intervenants croient plutôt que les ventes de chaudières à condensation augmenteraient si le programme PE202 n'existait plus. Certains mentionnent que cela multiplierait l'installation de chaudières à condensation dans des conditions où les températures de retour d'eau ne permettent pas de condenser suffisamment pour atteindre un niveau d'efficacité maximal.

[40] La Régie en conclut que les clients installant des chaudières sans participer à l'un ou l'autre des programmes ne font pas systématiquement le choix d'un appareil à efficacité standard. Les résultats de ce sondage démontrent en effet qu'une majorité de clients a choisi un modèle de chaudière à condensation.

[41] La Régie s'attend à ce que le Distributeur présente, lors de sa prochaine évaluation du programme PE202, une analyse plus élaborée du marché des chaudières.

7. CALCULS DES EFFETS DE BÉNÉVOLAT DES PROGRAMMES DU PGEÉ DE GAZ MÉTRO (PE103, PE111, PE113, PE123, PE124, PE202, PE210, PE212, PE215, PE224, PE207, PE208, PE226 ET PE233)

[42] Gaz Métro a mandaté la firme Extract Recherche Marketing afin d'évaluer les effets de bénévolat associés à ses différents programmes d'efficacité énergétique visant

⁹ $(13\ 100 \times 1,4)/20 + 423 \times 1,4$

¹⁰ $(3\ 333 / 3) / 1\ 500$

les marchés résidentiel et CII (commercial, institutionnel et industriel) entre 2010 et 2013.

[43] L'évaluateur a procédé par sondage téléphonique à l'aide des questionnaires développés dans le cadre de l'étude *Révision des méthodologies d'évaluation des effets de distorsion des programmes du PGEÉ de Gaz Métro*, Bureau d'études Zariffa inc. et Extract recherche Marketing, (7 avril 2010)¹¹. Il a ensuite procédé à une analyse des résultats du sondage sur la base des méthodes de calculs développées dans le cadre de cette même étude.

[44] Les résultats de l'analyse pour les différents programmes évalués sont présentés au tableau suivant :

NOM DU PROGRAMME	MARCHÉ	EFFET DE BÉNÉVOLAT (ÉCONOMIES ANNUELLES DE M ³)
PE103 - Thermostat électronique programmable	Résidentiel	3 734
PE111 - Chaudière efficace	Résidentiel	3 814
PE113 - Chauffe-eau instantané	Résidentiel	12 296 (clients) 53 804 (constructeurs) 66 100 (clients et constructeurs)
PE123 - Combo à condensation	Résidentiel	0 (clients) 0 (constructeurs)
PE124 - Fenêtres efficaces	Résidentiel	30 041
PE202 - Chaudière à efficacité intermédiaire	Affaires	0
PE210 - Chaudière à condensation	Affaires	0
PE212 - Chauffe-eau à condensation	Affaires	64 290
PE215 - Infrarouge	Affaires	692
PE224 - Hotte à débit variable	Affaires	0
PE225 - Aérotherme à condensation	Affaires	4 673
PE207 - Étude de faisabilité	Affaires	106 165
PE208 - Encouragement à l'implantation	Affaires	10 455
PE226 - Recommissionning	Affaires	0
PE233 - Rénovation	Affaires	12 812
TOTAL		302 776 m³

¹¹ http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_PGEE_GM/GM_3-Methodologie-EffetDistorsion_20dec10.pdf

[45] L'évaluateur a également procédé à une comparaison des résultats pour les 10 programmes qui avaient également été évalués en 2010 :

NOM DU PROGRAMME	MARCHÉ	PROPORTION DES CLIENTS QUI ONT INSTALLÉ LA MESURE SANS SE PRÉVALOIR DE L'AIDE FINANCIÈRE	
		ÉVALUATION 2010	ÉVALUATION 2014
PE103 - Thermostat électronique programmable	Résidentiel	21,7 %	11,7 %
PE111 - Chaudière efficace	Résidentiel	2,9 %	1,7 %
PE113 - Chauffe-eau instantané	Résidentiel	0,6 % (résidentiel) et 4,4 % (constructeurs)	2,4 % (résidentiel) et 8,5 % (constructeurs)
PE202 - Chaudière à efficacité intermédiaire	Affaires	0,8 %	0,2 %
PE207 - Étude de faisabilité	Affaires	9,8 %	4,8 %
PE208 - Encouragement à l'implantation	Affaires	5,3 %	2,7 %
PE210 - Chaudière à condensation	Affaires	1,6 %	0,5 %
PE212 - Chauffe-eau à condensation	Affaires	3,4 %	1,3 %
PE215 - Infrarouge	Affaires	1,7 %	1,2 %

[46] Tout comme l'évaluateur, la Régie constate que, sauf pour le programme Chauffe-eau instantané qui était un programme pilote en 2010, les effets de bénévolat sont en nette diminution pour tous les programmes.

[47] La Régie a demandé à Gaz Métro de mettre en perspective les taux de bénévolat observés en 2014 avec les taux d'opportunisme et d'entraînement présentés pour 2014 également¹². Gaz Métro explique qu'il n'y a aucun élément évident qui permette d'expliquer cette baisse générale et qu'il n'est pas en mesure de faire un lien entre les taux de bénévolat et d'opportunisme observés. Ces deux effets ont été évalués par des méthodologies différentes qui impliquent des groupes de répondants et des tailles d'échantillons différents qui ne sont donc pas comparables. Selon Gaz Métro, tenter de comparer les économies, le taux d'opportunisme, l'effet d'entraînement et l'effet de bénévolat pour en tirer des conclusions pourrait générer des scénarios purement hypothétiques.

¹² [Réponses à l'engagement 4, p. 7 à 9](#)

8. PROGRAMME HOTTE À DÉBIT VARIABLE MARCHÉ CII (PE224)

[48] Le programme vise à inciter les clients admissibles du marché CII (restaurants et cafétérias) à acquérir et à installer un système de hotte à débit variable en leur offrant une aide financière.

[49] Ces hottes ont la particularité d'évacuer uniquement la quantité d'air nécessaire pour se débarrasser des contaminants et permettent ainsi de réduire le volume d'air neuf qui est admis pour compenser l'évacuation. Cette réduction de volume se traduit par une diminution de l'énergie requise pour le chauffage de l'air neuf de ventilation des restaurants et des cafétérias.

[50] Le programme a été lancé en janvier 2011. La présente évaluation est la première réalisée sur le programme et couvre la période allant de son lancement jusqu'au 30 septembre 2013.

[51] L'évaluation du programme a été réalisée par la firme d'experts SOM qui avait pour mandat d'examiner le processus de livraison du programme, le marché visé, l'impact énergétique et la rentabilité.

[52] L'évaluateur recommande une révision de plusieurs des paramètres du programme :

Paramètres du suivi interne et résultats de l'évaluation

	Suivi interne de Gaz Métro 2014-2015 ¹	Évaluation
Économies unitaires (m ³)	11 200	7 586
Taux d'opportunisme	25 %	19 %
Durée de vie	10 ans	15 ans
Coût incrémental	11 541 \$	18 184 \$
TCTR	937 727 \$	543 184 \$
TCTR (%)	2,37	1,50

[53] L'évaluateur recommande le maintien du programme mais formule une série de suggestions pour en améliorer le fonctionnement. Parmi celles-ci, notons :

- Apporter des modifications à la grille de calcul de l'aide financière pour refléter davantage la structure de coûts des fournisseurs;
- Ne pas offrir d'aide financière additionnelle pour les capteurs optiques tant que leur efficacité n'est pas démontrée;

- Améliorer la documentation du coût incrémental;
- Promouvoir une utilisation optimale des systèmes de hottes à débit variable (utilisation minimale du bouton de marche-arrêt ainsi qu'un entretien régulier);
- Privilégier les projets dans lesquels les principales conditions à la base de la réalisation d'économies sont réunies (ex.: cuisines avec plus de 70 heures d'utilisation et de grandes fluctuations dans la charge de cuisson).
- Étudier attentivement les divers critères de performance mis de l'avant par l'EPA et, après analyse, envisager d'intégrer certains d'entre eux dans les critères d'admissibilité au programme;

[54] L'évaluateur constate que, depuis son introduction, le programme a atteint environ 5 % des participants potentiels. Il conclut qu'il reste un potentiel considérable pour la progression des systèmes de hottes au cours des prochaines années au Québec, particulièrement dans les restaurants et établissements dotés d'une cuisine ouverte.

[55] Basé sur une consommation d'au moins 7 500 m³ par année, l'évaluateur estime le marché potentiel à 7 800 participants.

Potentiel de marché par secteur

	Clients existants	Potentiel
Restaurants	7 000	6 300
Autres secteurs	15 000	1 500
Total	22 000	7 800

[56] La Régie constate que le programme est rentable mais que plusieurs aspects de son fonctionnement doivent être améliorés. Elle s'attend à ce que le Distributeur effectue une mise à jour des paramètres de programme selon les résultats de l'évaluation et qu'il explique, dans le prochain dossier tarifaire, comment il entend répondre aux recommandations de l'évaluateur.

9. CONCLUSION

[57] La Régie est satisfaite des résultats d'évaluation présentés par Gaz Métro. Elle comprend que le distributeur tiendra compte des recommandations contenues dans les rapports d'évaluation examinés dans la preuve qu'il déposera dans le dossier tarifaire de l'année débutant le 1^{er} octobre 2015.